

DÉPARTEMENT
<b>GIRONDE</b>
COMMUNE
<b>BEGLES</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 -----  
 Liberté – Égalité - Fraternité  
 -----  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° 0085-24

URO/SG

**Objet :** Délégation de signature aux membres du Conseil municipal durant les périodes d'astreinte

Le Maire de la Ville de BEGLES

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-1, L. 2122-18, L. 2122-20 et L. 2212-2 et suivants,

**VU** le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1332-1 et suivants, D. 1332-14 et suivants, L.3213-1 et L.3213-2,

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions aux membres du Conseil municipal.

**CONSIDÉRANT** qu'en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire, une astreinte est assurée chaque semaine par des adjoint(e)s ou par des élu(e)s délégué(e)s.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, dans ce cadre, d'organiser les conditions dans lesquelles :

- Peuvent être ordonnées les hospitalisations d'office,
- Peuvent être prises les mesures de prévention des risques sanitaires liés à la baignade,
- Peuvent être ordonnées les mesures de police municipale nécessaires visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Les élu(e)s ci-après sont chargé(e)s d'assurer les fonctions dévolues au Maire par les articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Santé Publique, pendant les périodes suivantes :

- du vendredi à 17h00 au vendredi suivant à 16h59,

<b>A compter du 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025</b>	
<b>ADJOINTS</b>	<b>CONSEILLERS</b>
Edwige LUCBERNET	Jacques RAYNAUD
Marc CHAUVET	Isabelle TARIS
Nadia BENJELLOUN-MACALLI	Benoît D'ANCONA
Vincent BOIVINET	Pascal LABADIE
Amélie COHEN LANGLAIS	Sadia HADJ ABDELKADER
Olivier GOUDICHAUD	Sylvaine PANABIERE
Fabienne CABRERA	Guénolé JAN
Pierre OUALLET	Marie-Laure PIROTH
Christelle BAUDRAIS	Typhaine CORNACCHIARI
Cathy CAMI	Laure DESVALOIS
Xavier FEDOU	Nabil ENNAJHI
Bénédicte JAMET DIEZ	Florian DARCOS
	Kewar CHEBANT
	Idriss BENKHELOUF
	Aurélien DESBATS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20241219-SGAM20241220-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Ces fonctions comportent le pouvoir de prendre toutes mesures et de signer les actes rendus nécessaires pour l'exercice desdites fonctions pendant la période ci-dessus mentionnée.  
L' élu désigné pour assurer l' astreinte pourra exceptionnellement être remplacé par un autre élu de la présente liste en cas d' indisponibilité.

## **ARTICLE 2 - CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

En application de l' article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté sera transmis au Contrôle de légalité et sera remis aux intéressé(e)s.

## **ARTICLE 3 - PUBLICATION**

Le présent arrêté fera l' objet d' une publication sur le site Internet de la Ville de Bègles.

## **ARTICLE 4 - EXÉCUTION**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bègles est chargé de l' exécution du présent arrêté.

## **ARTICLE 5 - VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS**

La présente décision peut faire l' objet, dans les deux mois à compter de l' accomplissement des formalités de publicité - d' un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire, étant entendu que le silence de l' administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet - d' un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait et arrêté à Bègles, en l' Hôtel de Ville, le 19 décembre 2025



**Clément ROSSIGNOL PUECH**

**Mairie de Bègles  
Vice-Président de Bordeaux Métropole**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20241219-SGAM20241220-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024